

Informations de base	
2023/2018(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Mise en œuvre de l'actuel Corps européen de solidarité 2021-2027	
Subject	
4.10.16 Vie sociale et associative, associations, fondations	
4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	
4.40.10 Jeunesse	
4.40.15 Enseignement et formation professionnelle	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation	ŠOJDROVÁ Michaela (EPP)	24/01/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive RUIZ DEVESA Domènec (S&D) JOVEVA Irena (Renew) RIBA I GINER Diana (Greens/EFA) KRUJK Elżbieta (ECR) MAUREL Emmanuel (The Left)	
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	DEVE Développement (Commission associée)	KEMPA Beata (ECR)	02/03/2023
	DG de la Commission Éducation, jeunesse, sport et culture	Commissaire SCHINAS Margaritis	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

16/02/2023	Announce en plénière de la saisine de la commission		
16/02/2023	Announce en plénière de la saisine des commissions associées		
24/10/2023	Vote en commission		
27/10/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0308/2023	Résumé
21/11/2023	Décision du Parlement	T9-0410/2023	Résumé
21/11/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2018(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 57_o
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/9/11283

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE751.652	13/07/2023	
Amendements déposés en commission		PE753.563	20/09/2023	
Avis de la commission	DEVE	PE749.019	25/09/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0308/2023	27/10/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0410/2023	21/11/2023	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2024)58	04/04/2024		

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
	Rapporteur(e) fictif			

JOVEVA Irena	/fictive	CULT	12/09/2023	French National Agency
ŠOJDROVÁ Michaela	Rapporteur(e)	CULT	23/05/2023	Centre for European Volunteering (CEV) Erasmus Student Network European Youth Forum Secretariat of COMECE (Commission of the Episcopates of the European Union) Network of European Voluntary Service Organisations Czech National Agency for International Education and Research JUGEND für Europa, German National Agency Gdansk Volunteer Centre Compagnons Batisseurs The Ecumenical Diaconal Year Network SALTO European Solidarity Corps Resource centre/OeAD
JOVEVA Irena	Rapporteur(e) fictif /fictive	CULT	24/04/2023	Slovenska filantropija Maribor

Mise en œuvre de l'actuel Corps européen de solidarité 2021-2027

2023/2018(INI) - 27/10/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Michaela ŠOJDROVÁ (PPE, CZ) sur la mise en œuvre du programme «Corps européen de solidarité» 2021-2027.

Améliorer la visibilité du programme

Les députés rappellent à la Commission, aux États membres, aux agences nationales et aux organisations de volontariat qu'ils doivent mettre en œuvre et développer le programme du CES conformément aux mesures et activités définies à cet effet, tout en contribuant à simplifier les procédures et à renforcer la visibilité du programme. La Commission et les agences nationales sont invitées à :

- renforcer les échanges réguliers de bonnes pratiques, à améliorer leur compréhension commune des procédures liées au programme, à approfondir la coopération et à améliorer la promotion du programme;
- contribuer à faire connaître le programme et ses différents volets, à développer davantage son image de marque et à toucher davantage d'organisations de jeunesse et de jeunes, en particulier les plus défavorisés de la société.

Le rapport souligne qu'il convient non seulement de renforcer la communication et de faire connaître davantage le programme, mais aussi d'augmenter le budget pour couvrir les nouveaux candidats et éviter un faible taux de réussite.

Nouvelles formes de volontariat et simplification bureaucratique

Constatant que les besoins des jeunes et les tendances sociales évoluent, les députés invitent la Commission à étudier de nouvelles formes de volontariat pour la prochaine période de programmation, telles que **le volontariat à temps partiel ou le volontariat mixte**, et à allouer un budget suffisant aux participants et aux organisations.

La Commission est également appelée à :

- abaisser la limite d'âge et le nombre minimal obligatoire de participants par projet de solidarité, actuellement fixé à cinq, pour les activités à l'intérieur du pays au cours de la prochaine période de programmation;
- renforcer les capacités de mobilité civique européenne ou de volontariat transnational du CES;
- renforcer le rôle de soutien spécifique des organisations participantes, par le biais d'incitations financières et d'une obligation de participation aux actions de volontariat;
- mettre en œuvre la stratégie d'inclusion et de diversité avec le plus grand soin, en particulier pour aider les organisations à toucher un plus grand nombre de participants moins favorisés;
- adopter une approche plus souple du volontariat individuel, qui permette aux participants de combiner les pays, les domaines d'activité et les expériences;
- prévoir des initiatives spécifiques pour que les volontaires de l'Union contribuent à la reconstruction de l'Ukraine après la guerre;
- faire en sorte que les outils et systèmes numériques actuellement utilisés pour gérer et mettre en œuvre le programme fonctionnent correctement et que leur plein potentiel soit exploité;
- proposer une expérience plus riche de la solidarité en encourageant les volontaires à visiter les lieux de mémoire du pays d'accueil;
- simplifier et à raccourcir la procédure de demande pour le nouveau label de qualité;

- soutenir l'élargissement de la reconnaissance mutuelle des acquis d'apprentissage découlant des activités de volontariat, y compris les compétences non techniques et professionnelles.

Corps volontaire européen d'aide humanitaire

Les députés se félicitent du nombre élevé de jeunes intéressés par le volet «aide humanitaire», qui avait enregistré plus de 42.000 manifestations d'intérêt au mois de mai 2023. Ils invitent la Commission à ne pas transiger sur l'importance **d'une formation appropriée, de la sécurité et de la protection des volontaires**, qui devraient faire régulièrement l'objet d'un échange d'informations et d'une évaluation des risques, en particulier dans les régions considérées comme instables.

Les députés s'inquiètent de la **lenteur de la procédure de sélection des volontaires**, notamment en ce qui concerne les délais d'attente pour une formation en présentiel obligatoire, qui pourrait entraîner l'abandon des candidats et leur désintérêt. Ils soulignent que les volontaires devraient pouvoir achever leur formation obligatoire au début de leur déploiement afin d'être plus rapidement opérationnels.

Constatant qu'environ deux tiers des projets sélectionnés pour 2023 sont axés sur le développement, le rapport demande un **meilleur équilibre en faveur de l'approche axée sur l'action humanitaire** dans les sélections futures. Il invite la Commission à envisager la possibilité de réviser le règlement afin d'autoriser le volontariat dans les zones sûres des pays touchés par des conflits, sous réserve de protocoles clairs en matière de sécurité et de sûreté, de formations appropriées. Il insiste pour que le déploiement de volontaires soit axé sur les situations de préparation aux catastrophes et de reconstruction après une catastrophe.

Budget

La Commission et les États membres sont invités à doter le CES d'un budget suffisant, qui lui permette de satisfaire l'intérêt croissant pour le programme et de faire preuve de davantage de souplesse dans l'affectation du budget entre les différents volets du projet afin de pouvoir faire face aux difficultés imprévues, telles que la hausse de l'inflation et l'augmentation du coût de la vie.

Les députés demandent à cet égard que le budget octroyé au CES soit **au moins doublé** dans le prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034).

Mise en œuvre de l'actuel Corps européen de solidarité 2021-2027

2023/2018(INI) - 21/11/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 499 voix pour, 56 contre et 52 abstentions, une résolution

sur la mise en œuvre du programme «Corps européen de solidarité» 2021-2027.

Améliorer la visibilité du programme

Les députés soulignent que la visibilité du programme reste relativement faible, en particulier auprès des organisations de jeunesse régionales et locales. L'Année européenne de la jeunesse 2022 s'étant révélée être une occasion unique de renforcer la visibilité du programme, il est par conséquent nécessaire de mettre en œuvre des moyens suffisants pour **promouvoir plus largement le programme** et lui donner une image reconnaissable.

La Commission et les agences nationales sont invitées à :

- renforcer les échanges réguliers de bonnes pratiques, à améliorer leur compréhension commune des procédures liées au programme, à approfondir la coopération et à améliorer la promotion du programme;
- contribuer à faire connaître le programme et à toucher davantage d'organisations de jeunesse et de jeunes, en particulier les plus défavorisés de la société.

Nouvelles formes de volontariat et simplification bureaucratique

Les députés constatent que les projets de solidarité suscitent moins d'intérêt et ont moins de visibilité, ce qui donne lieu à une répartition inégale du budget. Ils suggèrent de promouvoir les activités de courte durée. La résolution invite également à étudier de nouvelles formes de volontariat pour la prochaine période de programmation, telles que **le volontariat à temps partiel ou le volontariat mixte**, et à allouer un budget suffisant aux participants et aux organisations.

La Commission est également appelée à :

- abaisser la limite d'âge et le nombre minimal obligatoire de participants par projet de solidarité, actuellement fixé à cinq, pour les activités à l'intérieur du pays au cours de la prochaine période de programmation;
- renforcer les capacités de mobilité civique européenne ou de volontariat transnational du CES;
- renforcer le rôle de soutien spécifique des organisations participantes, par le biais d'incitations financières et d'une obligation de participation aux actions de volontariat;
- mettre en œuvre la stratégie d'inclusion et de diversité pour aider les organisations à toucher un plus grand nombre de participants moins favorisés;

- adopter une approche plus souple du volontariat individuel, qui permette aux participants de combiner les pays, les domaines d'activité et les expériences;
- prévoir des initiatives spécifiques pour que les volontaires de l'Union contribuent à la reconstruction de l'Ukraine après la guerre;
- faire en sorte que les outils et systèmes numériques actuellement utilisés pour gérer et mettre en œuvre le programme fonctionnent correctement et que leur potentiel soit exploité;
- proposer une expérience plus riche de la solidarité en encourageant les volontaires à visiter les lieux de mémoire du pays d'accueil;
- simplifier et raccourcir la procédure de demande pour le nouveau label de qualité;
- soutenir l'élargissement de la reconnaissance mutuelle des acquis d'apprentissage découlant des activités de volontariat, y compris les compétences non techniques et professionnelles.

Corps volontaire européen d'aide humanitaire

Les députés se félicitent du nombre élevé de jeunes intéressés par le volet «aide humanitaire», qui avait enregistré plus de 42.000 manifestations d'intérêt au mois de mai 2023. Ils invitent la Commission à ne pas transiger sur l'importance **d'une formation appropriée, de la sécurité et de la protection des volontaires**, qui devraient faire régulièrement l'objet d'un échange d'informations et d'une évaluation des risques, en particulier dans les régions considérées comme instables.

Les députés s'inquiètent de la **lenteur de la procédure de sélection des volontaires**, notamment en ce qui concerne les délais d'attente pour une formation en présentiel obligatoire, qui pourrait entraîner l'abandon des candidats et leur désintérêt. Ils soulignent que les volontaires devraient pouvoir achever leur formation obligatoire au début de leur déploiement afin d'être plus rapidement opérationnels.

Constatant qu'environ deux tiers des projets sélectionnés pour 2023 sont axés sur le développement, la résolution demande un **meilleur équilibre en faveur de l'approche axée sur l'action humanitaire** dans les sélections futures. Elle insiste pour que le déploiement de volontaires soit axé sur les situations de préparation aux catastrophes et de reconstruction après une catastrophe.

Budget

La Commission et les États membres sont invités à doter le CES d'un budget suffisant, qui lui permette de satisfaire l'intérêt croissant pour le programme et de faire preuve de davantage de souplesse dans l'affectation du budget entre les différents volets du projet afin de pouvoir faire face aux difficultés imprévues, telles que la hausse de l'inflation et l'augmentation du coût de la vie.

Les députés demandent à cet égard que le budget octroyé au CES soit **au moins doublé** dans le prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034).